

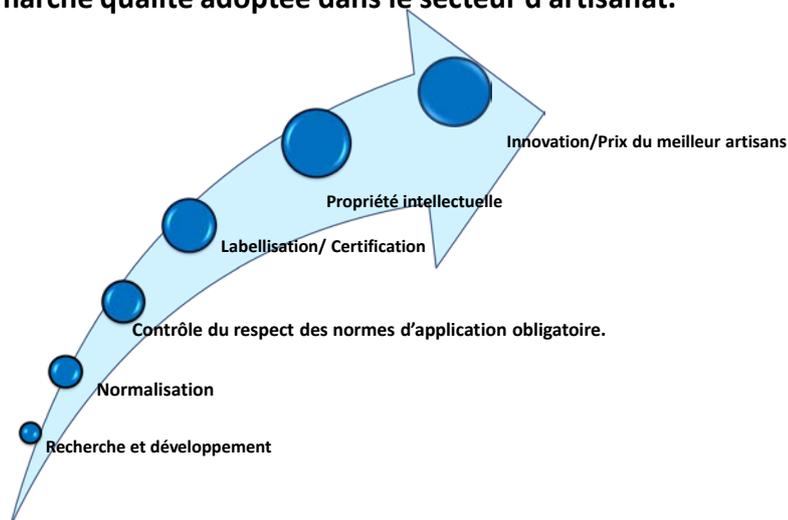
Dispositifs de valorisation et indications géographiques pour des produits non agro – alimentaires
Certification du tissage au Maroc entre volonté politique et contraintes d'appropriation collective

Hanane BOUAABID et Ahmed ABDOLLAH-LERMA TDD

Le cadre général est celui de la loi n° 133-12 relative aux signes distinctifs des produits de l'artisanat et de la loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle dans lesquelles s'inscrit la Stratégie Nationale de Labellisation dans le secteur de l'Artisanat. Lancée en réponse aux objectifs stratégiques de la 'Vision 2015' pour le secteur de l'artisanat, elle a été conçue en tant qu'instrument de promotion de la qualité des produits de l'artisanat et de protection du patrimoine artisanal marocain par la création d'un panel de labels et de marques.

La démarche qualité adoptée dans le secteur de l'artisanat est présentée ci-dessous :

Démarche qualité adoptée dans le secteur d'artisanat.



Le programme de labellisation établi par la stratégie de labellisation crée 5 catégories de label : Le label qualité premium, le label produit régional, le label artisan responsable, le label « Madmoun » (garanti) et le label qualité certifié. Cette labellisation est appliquée à 32 filières dont l'étoffe de Bzou, le tapis R'bati, la maroquinerie, la poterie de Safi, etc.

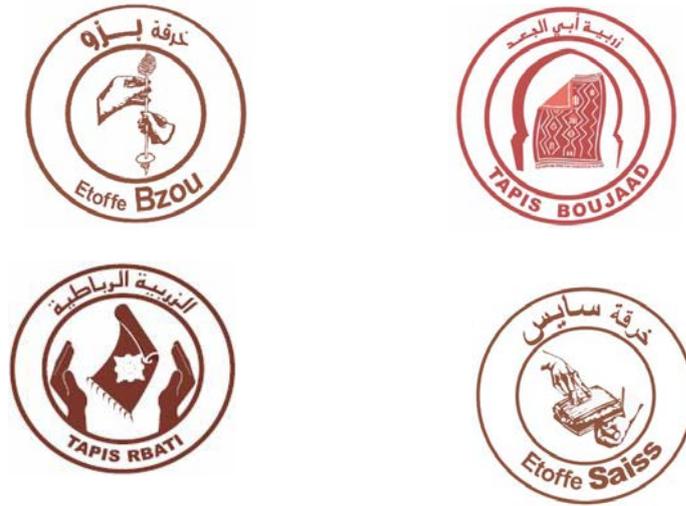
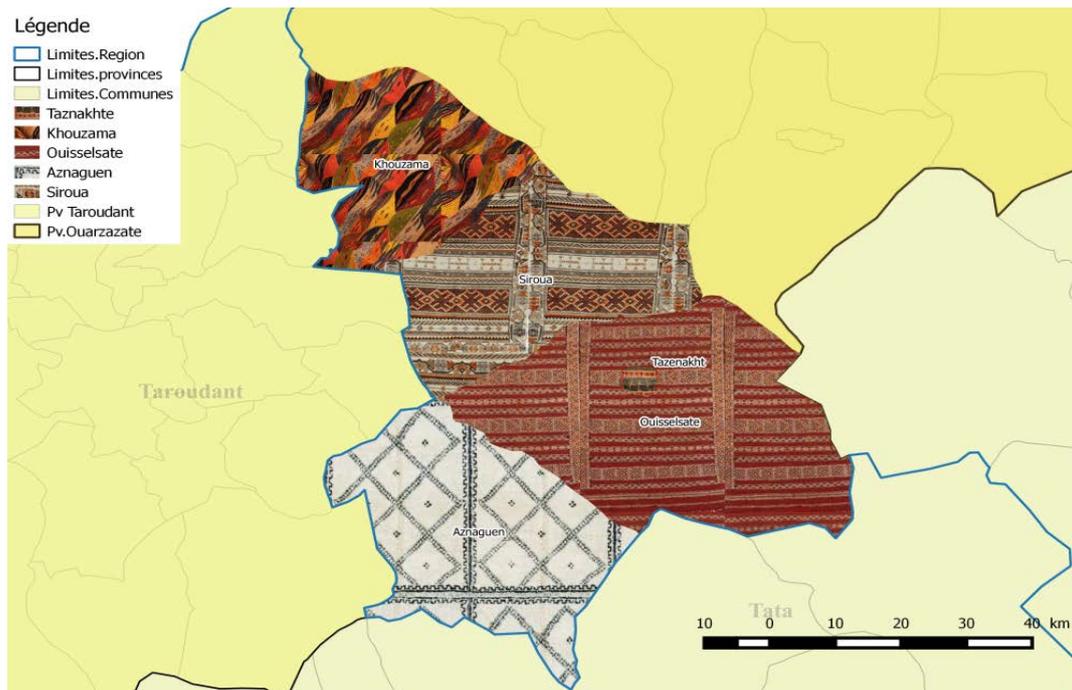


Figure 1 : quelques labels existants

La démarche de « *construction d'un signe officiel de qualité* » est apparue récemment à la suite des récentes réformes de politique publique au Maroc et à l'initiative de recherches ou d'études concernant les produits de terroir ou de la spécificité ayant vocation à être exportés. La démarche est actuellement reconnue, mais peu vulgarisée.



Le cas du Tapis Ouaouzguiti au pays du Siroua, « Le Grand Taznakhte » est particulièrement intéressant. En effet, le territoire du Grand Taznakhte dispose d'importants atouts en matière de produits spécifiques. C'est un produit qui a fait l'objet depuis des millénaires d'attentions et de savoir-faire. La production du Tapis « Tazrbat ou Akhnif » représente presque 90 % du patrimoine local. L'offre locale et nationale est importante en tapis et en produits annexes typiques (Hanbel ou Akhnif) mais cette offre est peu valorisée en particulier à l'export.

Les principales contraintes sont

- Une absence de réglementation claire et d'institutions de promotion dynamiques

Une démarche institutionnelle globale est certes mise en place. Mais elle n'est pas suffisamment coordonnée par un centre territorial de décision unique et n'arrive pas à produire ses effets sur le terrain. Les textes et la réglementation spécifique à ce type de produits ont été élaborés, mais ils ne sont pas encore vulgarisés au grand public et plus spécifiquement aux vrais actrices de la filière : les femmes tisseuses. Un faible nombre de rencontres et de campagnes de sensibilisation auprès des divers acteurs opérateurs a été organisé à ce jour.

- Une certaine faiblesse des organisations professionnelles qui n'arrivent pas à se coordonner et à former des masses critiques

Les Chambres artisanales s'impliquent peu dans la promotion et le développement des filières de produits spécifiques comme le Tapis. Les Coopératives ont principalement un objectif commercial mais elles s'impliquent peu dans la gestion de la production et de la qualité ou dans l'organisation et de gestion. Les dispositifs interprofessionnels ne fonctionnent pratiquement pas et le dialogue est difficile entre les opérateurs publics et privés.

De plus, la demande intérieure est faible, et les prix rémunérateurs que s'octroient les intermédiaires n'encouragent pas ces acteurs clés à réaliser des efforts pour améliorer la qualité. Il y a en outre des confusions dans la différenciation entre ce qu'est une marque commerciale et

un signe officiel de qualité (IGP-AOP, Label...). La politique d'aides n'a pas permis l'attribution de subventions adaptées pour faciliter l'émergence de groupes d'artisans et d'artisanes – entrepreneurs à fort potentiel (leaders) pouvant constituer une masse critique indispensable au développement de filières spécifiques.

Les recommandations des acteurs de la filière pour une meilleure structuration des organisations professionnelles

Les acteurs de la filière réunis lors du dernier festival du tapis Ouaouzguiti - Taznakhte en mai 2015 ont recommandé d'entamer un vaste processus de renforcement des Chambres de l'artisanat avec une plus large ouverture aux productrices/entrepreneurs et exportateurs. La mise en place d'un dispositif d'appui à la structuration des organisations professionnelles et en particulier les coopératives, les associations locales est également suggérée. Il a été acté que sans groupements professionnels et sans organisations commerciales, le contrôle et l'utilisation des labels et autres appellations d'origine et du respect du cahier de charge devient quasi impossible.

La mise en place d'une Cellule de veille réglementaire et économique du Ministère de l'Artisanat et de l'Economie sociale qui travaillera en étroite collaboration avec la Direction des Affaires juridiques est également souhaitée. Elle devrait être complétée par des cellules de veille technologique au sein des instituts et organismes de formation, de recherche et de développement (OFPPT, INRA...) qui travailleront en étroite collaboration avec les organisations professionnelles de l'artisanat et pour suivre les avancées techniques des filières et produits répondant aux normes techniques et sanitaires et aux exigences des marchés nationaux et internationaux.

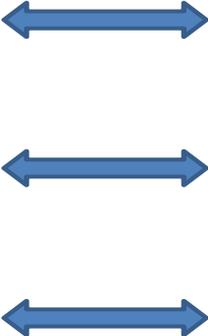
Une expertise ponctuelle et limitée dans le temps permettrait d'assurer l'appui requis pour la définition et les méthodologies nécessaires à la mise en place des dispositifs techniques pour élaborer les cahiers de charges. Elle pourra conduire à la préparation et la diffusion d'un guide pratique sur les procédures à suivre par les productrices pour l'obtention de Signes Officiels de Qualité (Certificat, Labels...).

Conclusions - Etapes, questionnements et outils pour élaborer un projet de valorisation conjointe des ressources du territoire :

Il faudra d'abord analyser la dynamique du territoire ; au delà du recensement quantitatif et qualitatif de ce qu'on trouve (ou non) sur le territoire de Taznakhte, l'enjeu sera de révéler les interactions entre les acteurs, les ressources qui seront analysés ainsi que leurs interactions. Au niveau des ressources, il faudra identifier les différents types de tissage Ouaouzguiti.

L'analyse des trajectoires du territoire de Taznakhte permettra de développer une stratégie cohérente autour de la valorisation conjointe des ressources, de leur activation avec une mobilisation et une coordination des acteurs autour du processus. Le renforcement des capacités des acteurs des territoires du Grand Taznakhte permettra de créer des conditions favorables à l'implication des acteurs locaux et d'appuyer ces territoires dans leur démarche d'activation et de valorisation des ressources locales. Pour avoir le plus de chances de réussite, la conduite de projet doit très vite viser la convergence et la mise en synergie des dynamiques ascendantes et descendantes des projets qui devront s'alimenter mutuellement

Etablir des synergies entre les dynamiques ascendantes et descendantes

<i>Dynamique de type descendant</i>		<i>Dynamique de type ascendant</i>
Initiative territoriale (Pays, Région, Groupement de communes, ou institutionnelle (chambres d'artisanat, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Donne l'ambition, la ligne directrice • Garant du sens, de la pertinence, de la stratégie et de l'implication des acteurs majeurs du territoire • Permet les synergies entre différentes initiatives et projets ascendants • Permet des évolutions, des ouvertures, des hybridations 	Initiative d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs au niveau local.
Répond à un enjeu de développement territorial : pour la stratégie de la filière, ou le maintien d'activités économiques		Répond à un besoin professionnel : réponse à un manque (diversifier une offre pour répondre à une demande clientèle), ou à une fragilité économique (créer de la valeur ajoutée), etc.
Caractère transversal et horizon pluriannuel		Caractère généralement sectoriel (besoin porté par un seul secteur d'activité), horizon court
Enjeux de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Intéressement des institutionnels et professionnels du territoire • Accès aux procédures de financement nationales et territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • « Incarnent » le projet descendant dans des produits : apportent le contenu opérationnel mis en marché • Garants de la mobilisation et de l'ancrage économique et social 	Enjeux de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement des réseaux professionnels et interprofessionnels, • Intégration à un cadre de projet territorial (financement, horizon stratégique)